

Dramatique méprise !



Dramatique méprise !

La nouvelle liste nationale des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » - pour remplacer le politiquement incorrect « animaux nuisibles » - vient d'être publiée au Journal officiel.

Peuvent être chassés du 1er janvier au 31 décembre dans les territoires où leur prolifération pose problème, la belette, la fouine, la martre, le renard, le corbeau freux, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet.

Seul rescapé, le putois, espèce jugée menacée, retirée en 2021 de cette liste.

Je laisse aux associations protectrices de la nature la polémique suscitée par cette liste pour me remémorer une savoureuse anecdote dont mon grand-père était le héros malgré lui...

Revenons sur nos pas

Le cantonnier du village - au temps où les chemins ruraux étaient entretenus par les propriétaires ruraux et un ou deux cantonniers - était en train de dégager un fossé qui avait été encombré par la dernière tempête quand il entend dans les broussailles un bruit et voit monter le long d'un arbre un animal noir qui lui semblait être un furet.

Il tape sur le tronc, voit surgir entre les feuilles le museau de l'animal et en conclut qu'il s'agit bien d'un furet.

Il décide d'aller voir le voisin, éleveur de furets de chasse dits putoisés, mon grand-père en l'occurrence. Il en possède au moins une centaine !

Il ramène sur le lieu l'intéressé qui porte une échelle qu'il pose contre l'arbre.

Sûr de lui - il est habitué à l'animal - , le propriétaire-éleveur grimpe les premiers barreaux.

Il observe la bête : la largeur du poitrail met quelque peu à mal ses certitudes quant à l'espèce de l'animal mais il balaie d'un revers de main ses doutes.

Il glisse sa main derrière le cou de l'animal comme il le fait avec ses bêtes qui ainsi ne le mordent pas.

La bête est plus prompte que lui et lui transperce le pouce de ses crocs.

Il constate alors que ce n'était pas un furet mais un putois, certes de la même famille celle des mustelidés mais d'une autre taille et surtout d'une autre force !

L'animal ne lâche pas sa proie et il maintient ses crocs dans le pouce de l'éleveur qui a beau secouer sa main, en vain, la bête reste accrochée !

Seule solution pour s'en débarrasser, aller au bord du ruisseau, tremper sa main dans l'eau...et noyer l'animal. Une solution radicale s'il en est et qui va faire hurler les amis des animaux dont je fais partie mais la seule solution trouvée sur le moment !

Ce n'est que là que le putois a lâché sa proie.

Notre homme avait le doigt percé. Il rentre chez lui et son entourage veut le conduire chez le médecin.

« Chez le médecin, s'écrie-t-il, pour une morsure de putois ? Vous voulez rire ! »

Il ouvre un placard, attrape un flacon d'armagnac et se verse sur le doigt une bonne giclée d'eau de vie !

« Voilà ce qui va tuer les microbes! »

Son épouse lui fait tout de même « une mounaque », c'est-à-dire qu'elle entoure son pouce d'une bande, noue avec du rafia et voilà notre homme sur pieds !

Peut-être était-il immunisé par les multiples morsures de ses furets, des morsures très légères toutefois qui n'avaient rien de comparable avec celle du putois !

Il fut pendant quelques temps la risée de son entourage : comment un éleveur de sa réputation avait-il pu confondre un putois avec une de ses bêtes ?

Pierre DUPOUY